DLP 18-6-85527445

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 60
du 14 Juin 1985

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant P.DUFFAUD

Abonnement Annuel : 72 F. à
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V

Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D

ISSN 0739-9633

V I G N E

****** Cicadelles de la flavescence dorée*** : *1er traitement pour la semaine du 17 Juin au 23 Juin.*

****** Mildiou et oidium*** : *de rares foyers à surveiller.*

****** Tordeuses de la grappe*** : *de nombreuses observations montrent que le seuil de traitement n'est pas atteint.*

****** Traitement anti-botrytis*** *a la chute des capuchons floraux : déconseillé, la note ci-jointe fait le point sur la situation.*

****** Cicadelles vertes*** : *les seuils de 100 larves pour 100 Feuilles sont fréquement atteints.*

****** Thrips*** : *toujours nombreux sur les grappes.*

****** Sortie de cochenilles de la vigne;***

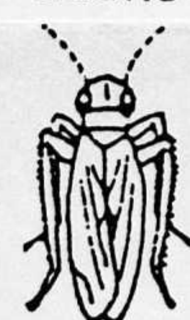
**** CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE :*

Ne pas les confondre avec les cicadelles vertes, *elles s'en distinguent par différents caractéres : entre autres: leur couleur* ***blanc ivoire****, la présence de* ***2 taches noires*** *à l'extrémité de l'abdomen et une* ***tête en triangle****; Les larves sautent quand on touche la feuille.*

stades larvaires



adulte



C. des grillures

Un 1e traitement sera réalisé sur Patrimonio, Ajaccio et le Nord du Sartenais dans la semaine du 17 Juin au 22 Juin. Le produit utilisé est du Cymbush, la matiére active contenue est de la cypermethrine.



stades larvaires



adulte

C. de la flavescence dorée

Dans les autres régions concernées par ce probléme, c'est à dire :
- Marana, Casinca où l'on trouve réguliérement ces cicadelles,
- dans les parcelles où la présence de cicadelles a été constatée (sur Casta, Figaretto, Abbazia)
- dans les secteurs où des symptomes de flavescence ont été observés : Vadina et Nord de Ghisonaccia, il est fortement conseillé d'effectuer un traitement. Les produits destinés à lutter contre les vers de la grappe peuvent être utilisés. Ils limiteront également les autres populations d'insectes

P.1.17

***** OIDIUM :**

Surveillez le Carignan. Renouveler si nécessaire.

***** MILDIOU :**

Les foyers restent localisés : quelques parcelles sur Pianiccia, Linguizetta, Ghisonaccia, Porto-Vecchio, Sartène sont atteintes. Renouveler le traitement anti-mildiou dans ces situations.

***** TORDEUSES DE LA GRAPPE :**

Nos observations dans de nombreuses parcelles montrent que le nombre de glomérules (grains rassemblés par des fils soyeux) n'atteint pas le seuil de 200 glomérules pour 100 grappes. Les dégats restant toujours faibles, il n'est pas utile de traiter.

***** POURRITURE GRISE :**

Le traitement anti botrytis de la méthode standard à la chute des capuchons floraux est déconseillé. Toutefois on observe localement quelques tâches sur feuilles dans les secteurs en bordure de mer; Il est possible d'utiliser des produits à base des matiéres actives suivantes :

- *folpel .... N.S*
- *captafol.................. N.S*
- *dichlofluanide............ EUPARENE*

***** CICADELLES VERTES :**

Cette 1e génération est trés abondante et le seuil de 100 larves pour 100 feuilles est fréquement atteint. Observez vos parcelles, si le seuil est atteint il est utile d'effectuer un traitement. Si vous avez également constaté la présence de nombreux thrips vous préférerez :

- *phosalone..............AZOFENE ZOLONE*
- *méthidathion.......... ULTRACIDE*
- *diméthoate............ N.S*
- *formothion............ ANTHIOFORT*

***** COCHENILLES DE LA VIGNE :**

Les foyers se signalent par la présence de pieds fumaginés et de fourmis. Préférer :

- *méthidathion........... ULTRACIDE*
- *méthomyl............... LANATE*
- *parathion.............. N.S.*

+++++++++++++++++++++++

Service de la protection des végétaux 1985 - Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Cette note a été réalisée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.) après consultation du Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (C.I.V.C.) et de la Station Viticole de Cognac.

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques Sumisclex (procymidone), Ronilan et Ronilan SP (vinchlozoline), Rovral et Kidan (iprodione) a provoqué le développement de souches résistantes de Botrytis qui est venu dégrader l'efficacité de ces produits.

Cependant, dans les vignobles les plus touchés, la réduction des interventions permet de constater une stagnation ou un léger recul du phénomène. Si cette évolution laisse entrevoir une amélioration à long terme, dans l'immédiat, pour la prochaine campagne, elle doit encourager la poursuite des stratégies de traitement suivies depuis deux ans. **Toutefois, les situations sont très différentes selon les vignobles.** Les pertes d'efficacité des produits dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années antérieures, à l'échelle de la parcelle mais également de la région.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉSISTANCE

Comme suite à la dernière campagne nous pouvons classer les vignobles en trois zones :

- **Champagne, Bourgogne et Beaujolais**, vignobles où les produits ont perdu leur efficacité et où les souches résistantes dominent très largement. Néanmoins dans ces régions il existe quelques secteurs où la résistance est peu implantée.
- **Alsace, Jura, Val de Loire**, vignobles où la résistance n'est pas généralisée mais où elle peut être localement forte. Dans les secteurs les plus touchés, qui reçoivent généralement plus de deux traitements annuels avec une spécialité à base d'imides cycliques, l'efficacité est fortement réduite voire même nulle. Ailleurs, où les applications ont été moins fréquentes, nous observons encore des efficacités moyennes, voisines de 50 %.
- Dans les autres vignobles, comme **Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur et Corse**, la bonne efficacité des imides cycliques (égale ou supérieure à 80 %) est maintenue et ces produits gardent tout leur intérêt.

COMMENT LUTTER CONTRE LA POURRITURE GRISE EN 1985 ?

Nos préconisations ont pour objectifs :

– de limiter, par un ensemble de mesures prophylactiques et chimiques, le développement de la maladie.

– d'éviter, par une stratégie de lutte chimique adaptée, une progression de la résistance aux imides cycliques (ou même de permettre sa régression là où elle est implantée).

MESURES PROPHYLACTIQUES

- Limiter la vigueur (exemple diminuer les apports d'azote)
- Favoriser l'aération au niveau des grappes (exemple : éviter l'entassement autour des grappes, pratique de l'effeuillage).
- Traiter préventivement contre les tordeuses (2ème et 3ème génération).
- Lutter contre l'oïdium pour éviter l'éclatement des baies.
- Lutter contre le mildiou avec des produits actifs sur la pourriture grise (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide).

STRATÉGIE DE LUTTE CHIMIQUE

- **Stratégie sans imide cyclique**

Elle doit être développée dans les situations où la résistance est fortement implantée. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitement localisé sur les grappes) qui seront appliquées aux stades de la méthode standard. On utilisera les produits suivants : Euparène (4 kg/ha), Mycodifol L (5 l/ha), Codicap (3,5 kg/ha), BTF (3,5 l/ha) ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.

- **Stratégie avec un ou deux traitements imides cycliques**

. Dans les situations où la résistance est peu implantée, il est préférable de n'effectuer qu'une seule intervention avec ce type de produit dans le cadre d'un programme faisant intervenir d'autres traitements spécifiques avec les produits conventionnels cités précédemment.

. Dans les situations non concernées par la résistance, il sera opportun de ne pas dépasser deux traitements imides cycliques par saison afin de limiter la sélection des souches résistantes.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur le choix des produits cités dans cette note et sur les dates à retenir pour leur utilisation notamment pour les stratégies faisant appel aux imides cycliques. Il est en effet nécessaire de raisonner la réduction des traitements avec ce type de fongicides et de choisir la période la plus judicieuse aux applications.

Les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

P18